

Résolution sur le rapport de suivi 2014 sur le Monténégro

2014/2947(RSP) - 11/03/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le rapport de suivi 2014 sur le Monténégro, préparée par sa commission des affaires étrangères.

Le Parlement rappelle qu'à l'heure actuelle, le Monténégro est **le seul pays de la région à ouvrir et à clôturer de manière provisoire des chapitres de négociation avec l'Union.**

Réformes : le Parlement rappelle que les réformes relatives à l'état de droit sont au cœur du processus d'intégration européenne et qu'elles constituent des conditions essentielles à l'avancement des négociations d'adhésion dans leur ensemble.

Préoccupé par la profonde polarisation du pays et le boycott du principal parti d'opposition, le Parlement invite toutes les forces politiques du pays à se concentrer sur le processus d'adhésion à l'Union européenne et à nouer un dialogue durable et une coopération constructive.

Les députés se félicitent des **réformes entamées dans l'administration publique** tout en réclamant plus de transparence, d'efficacité et de responsabilité de la part des administrations publiques centrale et locale. Ils se félicitent en outre de la nouvelle stratégie de **réforme judiciaire** pour 2014-2018 et observent que les progrès accomplis en matière de réforme du système judiciaire ont facilité l'ouverture de 4 autres chapitres supplémentaires lors de la conférence intergouvernementale de décembre 2014. À cet égard, les députés insistent sur la nécessité et l'urgence de renforcer les critères de sélection, de nomination et de promotion des juges.

Corruption : le Parlement s'inquiète du fait qu'en dépit des importantes ressources financières acheminées par la voie des bailleurs de fonds internationaux, seuls des progrès limités ont été réalisés dans la lutte contre la corruption. Il demande aux autorités de renforcer la capacité des procureurs, des juges, de la police et d'autres services répressifs, et de **parvenir à des résultats probants en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations à tous les niveaux.**

Lutte contre le terrorisme islamiste : le Parlement se félicite de l'adoption du nouveau code pénal, qui criminalise les «combattants étrangers», y compris les djihadistes et demande aux autorités compétentes de mettre en œuvre les dispositions législatives concernées afin d'empêcher et de contrôler toute menace potentielle pour la sécurité des Monténégrins.

Lutte contre les discriminations : le Parlement demande aux autorités de s'attaquer aux lacunes qui subsistent en matière de **discrimination raciale** et d'instaurer des dispositions en matière de sanctions. Il demande en particulier des actions en vue de protéger les droits des personnes LGBTI, des personnes handicapées et des femmes.

Le Parlement encourage en outre les autorités monténégrines à continuer de protéger l'identité multinationale de la région des bouches de Kotor et à renforcer sa coopération culturelle et économique avec les pays voisins membres de l'Union.

Politique régionale et relations bilatérales : le Parlement félicite le gouvernement du fait que le Monténégro soit, avec l'Albanie, le seul pays candidat à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, à avoir pleinement mis sa législation en conformité avec les décisions et positions de l'Union sur la

situation en Ukraine. Il encourage le Monténégro à résoudre les questions bilatérales en suspens avec ses voisins, et affirme une nouvelle fois la nécessité de régler rapidement les questions, toujours en suspens, de délimitation des frontières et de succession avec la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Kosovo.